



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006
Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006
point de l'ordre du jour no:
02

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal
Absents :

Le Conseil Communal;

Objet: Loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac : transposition

Vu la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

d é c i d e
par 14 voix oui et 5 voix non

de prononcer l'interdiction totale de fumer dans tous bâtiments, dépendances, cours d'école, véhicules et autres engins, de l'administration communale

e t
i n v i t e

le collège des bourgmestre et échevins en collaboration avec les délégations du personnel à élaborer les dispositions qui s'imposent pour faire appliquer cette décision.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 24.11.2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête